

N° 1214 - FEV 2020

## BUDGET PARTICIPATIF

Le Collège communal a souhaité mettre la **participation citoyenne** en avant durant cette législature. Afin de permettre à tous de s'impliquer dans la vie associative, un budget participatif, d'un montant de 100.000 € sur 4 ans, sera consacré à la réalisation de projets entièrement portés et concrétisés par les citoyens.

**Sont concernés en 2020 les villages de Oignies, Olloy, Treignes et Vierves.**

**Pour être retenu, votre projet devra :**

- Respecter scrupuleusement le règlement du budget participatif, tel qu'approuvé par le Conseil communal en séance le 18 décembre 2019
- Respecter scrupuleusement tous les prescrits légaux en Belgique
- Respecter scrupuleusement les règles d'engagement d'un crédit du budget extraordinaire (investissement)
- Relever des compétences communales
- Rencontrer l'intérêt général
- Concerner le territoire de la Commune de Viroinval
- Être suffisamment précis pour faire l'objet d'une étude de faisabilité et être estimé juridiquement, techniquement et financièrement
- Être cohérent et compatible avec les réalisations en cours sur le territoire communal
- Avoir une valeur inférieure ou égale à l'enveloppe totale attribuée par village

**Pour être retenu, votre projet ne devra PAS**

- Être une simple suggestion ou une idée
- Générer des bénéfices pour le porteur de projet
- Comporter ou engendrer des éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire
- Générer des frais de fonctionnement nouveaux pour l'Administration communale

Le formulaire de participation ainsi que le règlement sont disponibles sur le site internet de la Commune [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be) ou sur simple demande au 060/31.00.42

Informations: Madame Singrid PHILIPPE - Directrice générale  
060/31.00.20 - [singrid.philippe@viroinval.be](mailto:singrid.philippe@viroinval.be)

## CIMETIÈRE DE TREIGNES - PROROGATION DE L'AVIS DE FERMETURE

Nous vous informons que le cimetière de Treignes sera à nouveau fermé à la population pour la période suivante:

**Du 14.12.2019 au 13.03.2020 de 08 h à 13 h pour cause de travaux d'exhumation et de placement de caveaux.**

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à contacter Madame Caroline MAGAIN via le 060/31.01.76 ou via [caroline.magain@viroinval.be](mailto:caroline.magain@viroinval.be)

## DEROGATIONS - FESTIVITÉS CARNAVALESQUES

Durant la période de carnaval du **02.02 au 07.03.2020**, toute activité à caractère musical devra cesser à 2h30 et le débit de boissons devra être fermé à 03h00 à l'exception de l'organisation des bals masqués de Oignies et Vierves le 15 février 2020, de Dourbes, Le Mesnil et Olloy le 22 février 2019, de Treignes le 29 février 2020 et de Mazée le 07 mars 2020, où toute activité à caractère musical devra cesser à 03h00 et le débits de boissons devra fermer à 03h30.

## DATES DE CHASSES ET DE BATTUES

Le **08.02.2020**: Nismes / Baimont

Le **09.02.2020**: Oignies - Propriété Bleton (privé) - Les Houppias



## LOCATION EN GRÉ À GRÉ AVEC PUBLICITÉ DES TERRITOIRES DE CHASSE DE « NISMES-DOURBES, MONTAGNE AUX BUIS »

**Bail d'une durée de 9 ans, du 1er avril 2020 au 31 mars 2029 (résiliable après 3 ou 6 ans), pour une superficie de 140,1243 Ha.**

Un prix minimum de 45,50 € / ha Hors clôtures et hors précompte mobilier est demandé.

L'offre, accompagnée des pièces reprises à l'article 7 du cahier des charges, est à déposer entre les mains du Bourgmestre, Monsieur Baudouin SCHELLEN ou de la Directrice générale, Madame Singrid PHILIPPE, **pour le 26 février 2020 à 11 heures** à l'Administration communale, Parc Communal, 1, à 5670 Nismes.

Le cahier des charges peut être obtenu sur simple demande à Monsieur Laurent DELTOUR +32 (0) 60 31 00 26 - [laurent.deltour@viroinval.be](mailto:laurent.deltour@viroinval.be) ou consulté sur [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be)

## NOUVEAU - UN RECYPARC MOBILE AU CŒUR DES VILLAGES!

Depuis le 1er février 2020, le BEP Environnement propose un service de proximité à la population namuroise. Un recyparc mobile se déplacera au cœur des villes et villages pour les citoyens en perte de mobilité ou à mobilité réduite afin de répondre à leur difficulté de déplacement vers les recyparcs.

**Une solution pour collecter certains types de déchets**

Voici les déchets qui pourront être déposés dans ce recyparc mobile : Les huiles et graisses de friture, les huiles de vidange (moteur) usagées, les piles, les DSM - Déchets spéciaux des ménages (pots de peinture, solvants, extincteurs, produits phytos, radiographies, filtres à huile), les ampoules économiques, les tubes néon, les bris de verres plats, les seringues usagées, les détecteurs de fumées, la frigolite, les bouchons de liège, les écrans et petits DEEE et (déchets d'équipements électriques et électroniques);

**En revanche**, les déchets encombrants, les déchets verts, le bois et les inertes ne pourront être collectés que dans les recyparcs classiques qui sont équipés de conteneurs suffisamment grands pour accueillir ces déchets. En effet, les dimensions réduites de la remorque ne permettront pas d'accepter un volume de déchets trop important.

**Aussi**, les dépôts de médicaments entamés ou périmés, les déchets pouvant contenir de l'amiante-ciment ainsi que des déchets de nature explosive ou radioactive sont strictement interdits.

**Les sections concernées en 2020 sont:**

OLLOY : Place des Mines -Rue de Néviau, le 19 mars 2020 de 10h - 14h  
OIGNIES: Rue de la Cure -Parking «Gadot», le 16 juillet 2020 de 10h - 14h  
MAZEE: Place du Bucq, le 17 septembre 2020 de 10h - 14h  
NISMES: Place Châtillon, le 19 novembre 2020 de 10h - 14h

**Une question? Un renseignement complémentaire ? Contactez Monsieur Laurent CHABOT - 060/31.00.44 - [laurent.chabot@viroinval.be](mailto:laurent.chabot@viroinval.be)**